

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 077/2025

Le Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise ARTDEM domiciliée à CALAIS, 620 Avenue Roger Salengro, tendant à obtenir l'autorisation de laisser en stationnement, devant le 69 Allée des Tilleuls, un camion remorque nécessaire à un déménagement, le mardi 15 juillet, toute la journée.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement, ce jour-là.

ARRÊTE :

Article 1er : Le stationnement de tous véhicules, à l'exception du camion nécessaire au déménagement, est interdit, Allée des Tilleuls, le mardi 15 juillet, toute la journée.

Article 2 : L'interdiction énoncée à l'article qui précède fera l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la circulation routière.

Article 3 : La Secrétaire de Mairie et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à CAESTRE, le 4 juillet 2025

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

